

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
6 juillet 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

OBJET :

**7e. COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE
LYS. FRÉQUENTATION
DE LA PISCINE PAR LES
ÉCOLIERS. SIGNATURE
D'UNE CONVENTION
AVEC LE CENTRE
AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL
L'ONDINE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-et-un, le douze JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BEURAERT Martine – M. VERMEESCH Olivier – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que jusque lors, les élèves des classes de CP/CE1/CE2 des écoles mervilloises effectuent chaque année scolaire un cycle d'apprentissage de la natation pris en charge en partie par la Communauté de Communes Flandre Lys, afin de permettre à chaque enfant d'avoir 30 séances de natation en primaire (10 séances en CP – 10 séances en CE1 et 10 séances en CE2), conformément à la circulaire de l'Education Nationale.

Pour l'année scolaire 2021-2022, cet apprentissage se fera au centre aquatique intercommunal « l'Ondine ». Le tarif par classe est de 95 € la séance. Un Maître-Nageur (MNS) sera mis à disposition par classe, par le Centre Aquatique.

La Communauté de Communes Flandre Lys prendra en charge partiellement 10 séances pour les 16 classes de CP-CE1 et CE2 de la commune, réparties sur 3 périodes de l'année scolaire à hauteur de 60 € / séance. Elle facturera le reste à charge de 35 € à la commune, pour chaque séance de chaque classe.

Parallèlement, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à prendre en charge 10 séances relatives aux 2 classes ayant un double niveau (CE2-CM1) de la commune. Le tarif par classe est de 95€ la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention qui sera prise à cet effet, conclue avec le centre aquatique intercommunal « l'ondine » et la CCFL pour l'année scolaire 2021-2022, qui est annexée à la présente délibération.

La dépense sera imputée au compte 6042 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le 22.07.2021

ID : 059-215904004-20210712-22072021

